

# Baccalauréat en design d'intérieur

FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT | ÉCOLE DE DESIGN

## Sommaire et particularités

**NUMÉRO** 1-016-1-0

**CYCLE** 1<sup>er</sup> cycle






**TITRE OFFICIEL** Baccalauréat en design d'intérieur (B. D. Int.)

**TYPE** Baccalauréat en design d'intérieur (B. D. Int.)

**CRÉDITS** 90 crédits

**DURÉE** 3 ans

**COTE R DU DERNIER ADMIS EN 2019** 28,530

-  Admission à l'automne
-  Capacité d'accueil limitée
-  Temps plein
-  Offert au campus de Montréal
-  Stages facultatifs

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Geneviève Bédard, TGDE 514 343-7907  
genevieve.bedard.1@umontreal.ca

### INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission  
<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/nature/admission/>

## Présentation

Le programme de design d'intérieur, unique au Québec, est le seul à offrir une formation universitaire dont les préoccupations spécifiques portent sur les environnements intérieurs. Il offre un parcours qui encourage le développement de la créativité, des aptitudes d'analyse et des attitudes critiques afin de permettre aux diplômés de devenir des concepteurs capables d'imaginer, de représenter et de maîtriser la réalisation matérielle des espaces intérieurs.

Les étudiants sont appelés à se pencher sur des problèmes spécifiques liés à la compréhension et à la représentation de l'espace mais également sur les rapports entre la personne et son environnement. L'apprentissage est fondé sur un équilibre entre la théorie et la pratique. Les diplômés sont préparés à intervenir dans plusieurs champs d'activité où la conception d'espaces de vie complexes est de plus en plus exigée.

L'apprentissage est échelonné de façon à ce que les connaissances de base, en théorie et en conception, soient acquises en première année, alors qu'en deuxième année, des connaissances davantage spécifiques à la discipline du design d'intérieur sont assimilées ; enfin, la troisième année assure une formation menant à l'élargissement de la pensée de l'étudiant. L'ampleur des projets de design d'intérieur soumis aux étudiants va en progressant, partant d'un habitat à l'échelle micro jusqu'à un projet de grande envergure. L'intégration des différents savoirs s'accomplit lors de la réalisation du projet de fin d'études, étape ultime du cheminement.

## Projets des finissants



École primaire – Basée sur les besoins des enfants TDA/H  
Amélie Hénault



OUVREZ TOUS LES PROJETS DES FINISSANTS EN DESIGN D'INTÉRIEUR

## Objectifs

Le programme de baccalauréat en design d'intérieur vise à assurer une maîtrise des fondements du design d'intérieur et à familiariser l'étudiant avec les champs d'études complémentaires. Il respecte un équilibre entre les cours théoriques et l'élaboration de projets en atelier, grâce auxquels l'étudiant apprend à maîtriser les outils techniques et professionnels. Le programme encourage ainsi l'acquisition d'habiletés en matière de résolution de problème, de même que le développement de la créativité et de l'innovation. Il permet enfin à l'étudiant de bien connaître les domaines d'intervention spécifiques au Québec et les grands courants internationaux, en particulier sur le plan des innovations technologiques.

## Forces

- L'unique formation de niveau universitaire au Québec dans ce domaine.
- Un environnement multidisciplinaire exceptionnel qui rassemble les disciplines connexes de l'architecture, de l'architecture de paysage, de l'urbanisme et du design industriel.
- Une pratique unique en atelier qui permet de rencontrer des professionnels d'expérience. Un programme d'échanges internationaux et des voyages d'études à l'étranger. Possibilité de stage pratique.

## Visitez le pavillon d'aménagement

## Perspectives d'avenir

On retrouve des diplômés en design d'intérieur au sein des milieux professionnels suivants:

- firmes d'architecture et de design d'intérieur;
- entreprises de construction;
- services immobilier de grandes compagnies commerciales et de services;
- organismes gouvernementaux.

## Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit

- attester d'une des formations indiquées ci-dessous  
Soit

- être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :
  - DEC en sciences humaines
  - DEC en histoire et civilisation et avoir atteint l'objectif 022P (Méthodes quantitatives)
  - DEC en sciences, lettres et arts
  - DEC en sciences de la nature
  - DEC en sciences informatiques et mathématiques
  - DEC en techniques de design industriel
  - DEC en techniques de design d'intérieur
  - DEC en technologie de l'architecture

Soit

- être titulaire de tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC  
et
- avoir réussi, **avant l'entrée dans le programme**, le ou les cours préalables suivants :
  - Mathématiques 337 ou [103 et 203] ou [103 et 307] ou 360-300

- **satisfaire à la condition suivante :**

Pour les candidats attestant d'études universitaires acquises **hors Canada**, en design de l'environnement, en architecture ou en Environmental Design, fournir un **portfolio**, une **lettre de motivation** et un **curriculum vitae** (voir la rubrique Remarques) et s'il y a lieu, se présenter à toute entrevue exigée par l'École de design.

## Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 785/990 au TFI ou C1 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 18 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

## Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Technicien en design d'intérieur, technicien en design industriel ou technicien en architecture : toute personne qui est titulaire d'un DEC en techniques de design d'intérieur, du DEC en techniques de design industriel ou du DEC en technologie de l'architecture ou qui est en voie de l'obtenir.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

## Capacité d'accueil

- La capacité d'accueil est limitée et est répartie entre les différentes catégories de candidats.

## Statistiques d'admission au programme

### COLLÉGIENS (QUÉBEC)

DEMANDES	191
OFFRES	60
PLACES	19
COTE R	28,53

### AUTRES CANDIDATURES

DEMANDES	255
OFFRES	57
PLACES	26

La cote R est celle du dernier candidat admis en date du 31 juillet 2019 et est donnée à titre indicatif. Le fait d'avoir une cote égale à celle du dernier admis de l'année précédente ne garantit pas l'admission l'année suivante.

## Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
- Pour les candidats attestant d'études universitaires en design acquises hors Canada
  - Le dossier est étudié par l'École de design industriel en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances, du portfolio, de la lettre de motivation et du curriculum vitae.

## Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- **Pour les candidats attestant d'études universitaires en design acquises hors Canada seulement**
  - **Documents demandés :**
    - **Lettre de motivation** (voir le Formulaire d'intention)
    - **Curriculum vitae** : comporte une brève description des études antérieures, des expériences sur le marché du travail ou des activités de bénévolat et des principales activités de loisir.
    - **Portfolio** (voir le Guide de préparation du portfolio)

## Cheminements d'études possibles

Certains de nos diplômés de ce programme d'études ont poursuivi leurs études dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Aménagement	Maîtrise	45 crédits	2-005-1-1	Jour Soir
Architecture	Baccalauréat	95 crédits	1-010-1-3	Jour
Montage et gestion de projets d'aménagement	Diplôme d'études supérieures spécialisées	30 crédits	2-005-1-2	Jour Soir

**ATTENTION :** La réussite de ce programme ne constitue pas une garantie d'admission au(x) programme(s) ci-dessus. Consultez la page descriptive du programme d'études qui vous intéresse pour connaître les critères d'admissibilité.

## Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

### Automne

#### ■ Automne 2020 (à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019)

- Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1<sup>er</sup> mars 2020** ?
- Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1<sup>er</sup> février 2020** ?
- Candidats avec des études hors Québec : **1<sup>er</sup> février 2020** ?

## Structure du programme (1-016-1-0)

Version 01 (A20)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Ils sont répartis comme suit : 78 crédits obligatoires et 12 crédits à option. Les cours et ateliers sont regroupés en cinq segments rattachés à des catégories de connaissances et d'apprentissage du design d'intérieur.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

### SEGMENT 01 HISTOIRE ET THÉORIES DU DESIGN D'INTÉRIEUR

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et, au maximum, 6 crédits à option.

#### Bloc 01A

Obligatoire - 18 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DEI 1000	Introduction au design d'intérieur	3.0J	DEI 2001	Espace et individu	3.0J
DEI 1005	Méthodologies et processus	3.0J	DEI 2002	Fondements conceptuels	3.0J S
DEI 1511	Histoire du design d'intérieur	3.0J	DEI 3555	Intention et éthique en design	3.0J

#### Bloc 01B

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
APA 1110	Histoire et théorie 1	3.0J	HAR 1190	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle	3.0J
APA 2110	Espaces et paysages urbains	3.0J	HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0J
ARC 3104	Histoire de l'architecture au Québec	3.0J	HAR 3220	L'art actuel	3.0J
DIN 3211	Design et cultures matérielles	3.0J	PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art	3.0
DIN 3212	Sémiotique et design	3.0J	SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0J

### SEGMENT 02 CRÉATION ET DESIGN D'INTÉRIEUR

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

#### Bloc 02A

Obligatoire - 27 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DEI 1012	Forme et couleur	3.0J	DEI 2010	Atelier-séminaire 3 en design d'intérieur	6.0
DEI 1018	Atelier 1 en design d'intérieur	3.0J	DEI 2100	Atelier 4 en design d'intérieur	6.0J
DEI 1019	Atelier 2 en design d'intérieur	3.0J	DEI 3040	Atelier thématique avancé	6.0J

**Bloc 02B**

Option - 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
AME 3030	Atelier multidisciplinaire	6.0J
DEI 3000	Atelier thématique	6.0J

**SEGMENT 03 CONNAISSANCES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES**

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et, au maximum, 6 crédits à option.

**Bloc 03A**

Obligatoire - 18 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DEI 1031	Systèmes de construction	3.0J	DEI 3003	Pratiques du design d'intérieur	3.0J
DEI 2031	Matériaux et assemblages	3.0J	DEI 3020	Éléments intérieurs et mobilier	3.0J
DEI 2325	Couleur et lumière des espaces intérieurs	3.0J	DEI 3031	Systèmes environnementaux et durables	3.0J

**Bloc 03B**

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ARC 4328	Matériaux de construction	3.0J S	DIN 3431	Gestion de projets créatifs	3.0
DEI 3330	Simulation des ambiances physiques en design d'intérieur	3.0J	HEC 3019	Introduction au marketing (MARK30100)	3.0
DIN 3333	Textiles	3.0J	HEC 3031B	Entrepreneuriat (ENTR11012)	3.0

**SEGMENT 04 COMMUNICATION VISUELLE**

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et, au maximum, 6 crédits à option.

**Bloc 04A**

Obligatoire - 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
AME 1212	Expression 2 et 3D	3.0J	DEI 2013	Conception assistée par ordinateur	3.0J
DEI 1120	Modélisation 3D avancée en DI	3.0J	DEI 2130	Techniques de présentation graphique	3.0J
DEI 1211	Dessin et communication	3.0J			

**Bloc 04B**

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
AME 2340	Photographie en aménagement	3.0	DIN 3132	Graphisme et design	3.0J
DEI 2140	Photographie en design	3.0J	DIN 3140	Vidéo - Outil de conception et de visualisation	3.0J S

**SEGMENT 70 STAGE ET TRAVAUX DIRIGÉS**

Le segment comporte un maximum de 6 crédits à option.

**Bloc 70A**

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DEI 2119	Travail dirigé en design d'intérieur 1	1.0	DEI 2121	Travail dirigé en design d'intérieur 3	3.0
DEI 2120	Travail dirigé en design d'intérieur 2	2.0	DEI 4200	Stage	3.0

## Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Architecture	Baccalauréat	95 crédits	1-010-1-3	Jour
Architecture de paysage	Baccalauréat	90 crédits	1-020-1-0	Jour
Design des jardins	Mineure	30 crédits	1-021-4-0	Jour
Design industriel	Baccalauréat	120 crédits	1-015-1-0	Jour
Urbanisme	Baccalauréat	90 crédits	1-025-1-0	Jour

### Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle

Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

## Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 16 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par l'École.

### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de 6 trimestres, la scolarité maximale, de 5 années.

### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en design d'intérieur (B. D. Int.).